

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 16 mai 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2011
portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation routière**

NOR : INTS1311212A

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article D. 214-2 du code de la route;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2011 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation routière,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Guy LEPABIC est nommé membre du Conseil supérieur de l'éducation routière en tant que représentant des salariés en remplacement de M. Philippe GUERIN.

Article 2

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 mai 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*

F. PÉCHENARD